Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 064-256404393-20230531-2023_34-DE

Publiée le 02/06/2023

Agence publique de gestion locale

FG/MM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 25 MAI 2023

Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BERGEROU Laurent, Adjoint au Maire de LÉE ; M. BORDES Alexandre, Maire d'ARANCOU ; M. GAIRIN Marc, Maire de MOMY ; M. LANNES Jean-Pierre, Maire de BOSDARROS ; M. MORA Pascal, Maire de GELOS ; Mme PITRAU Maïté, Maire de TARDETS-SOHORLUS ; M. RHAUT Jean-Christophe, Maire d'ASSAT ; M. TARIOL Laurent, Conseiller délégué d'HENDAYE ; Mme ALTHAPÉ Lydie, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BEARN ; M. CANTON Marc, Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY ; M. COURREGES Jean-Yves, Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BEARN ; M. ARRIBES André, Conseiller Départemental du Canton de Pau-3 ; M. BILLERACH Jean-François, Maire de BERENX et suppléant de M. IRIGOIN Didier, Maire de BEGUIOS ; Mme ARRIGAS Denise, Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE et suppléante de M. VERGEZ-PASCAL Bertrand, Maire de MONEIN ; M. AURISSET Bernard, Vice-Président de la Communauté de Communes du HAUT BEARN et suppléant de Mme BARTHE Nadine, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

Mme BURRE-CASSOU Marie-Pierre, Maire de GUETHARY et sa suppléante Mme BERGE Geneviève, Conseillère municipale déléguée de SAUVAGNON ; Mme COSTEDOAT-DIU Fabienne, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BEARN et sa suppléante Mme RODRIGUEZ Karine, Conseillère municipale de LONS ; M. ECHEVERRIA Philippe, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. CARTER Robert, Maire de MAUCOR ; M. FOURNIER Jean-Louis, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme CLAVENAD Marie-Pierre, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. IRIGOIN Didier, Maire de BÉGUIOS ; M. MAILLET Patrick, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. SARASOLA Jean, Maire de GURMENÇON ; M. VERGEZ-PASCAL Bertrand, Maire de MONEIN ; M. VIGNAU Hubert, Maire d'ANGAÏS et son suppléant M. CAZET Michel, Maire de SAINT-ABIT; Mme BARTHE Nadine, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BEARN ; M. CALDERONI Jean-Louis, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES et son suppléant M. LANSALOT-MATRAS Francis, Vice-Président de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES ; M. INCHAUSPE Laurent, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE et sa suppléante Mme MARTIAL-ETCHEGORRY Nathalie, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE ; M. SAINT-PIERRE Daniel, Comptable.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. FOURNIER Jean-Louis à M. MORA Pascal
M. CALDERONI Jean-Louis à M. MORA Pascal

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale, M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint et responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. BORDES Alexandre a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 064-256404393-20230531-2023_34-DE

4. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Des crédits supplémentaires sont nécessaires par rapport à ceux inscrits au budget primitif.

- Il s'agit surtout de dépenses liées à l'amélioration du système d'information, réalisée notamment dans le cadre d'une démarche nationale accompagnée financièrement à ce titre dans le cadre du plan France Relance. Cela devrait conduire à :
  - ✓ Une étude par un cabinet spécialisé en cybersécurité (+ 31 000 €), cette somme ayant été prévue initialement en fonctionnement,
  - ✓ un changement du serveur de sauvegarde (+ 15 000 €) et le logiciel y afférent (+ 5000 €),
  - ✓ 5 000 € pour des opérations spécifiques de maintenance du système informatique.
- Des travaux sur des bureaux existants, permettant d'améliorer les conditions de travail sur des postes de secrétariat (+ 7 000 €).
- Il est également procédé à une régularisation "technique" d'écritures concernant le FCTVA pour un montant arrondi de 3 425 €.
- Il est procédé à un réajustement des provisions CET.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 064-256404393-20230531-2023_34-DE

Décisions modificatives - Agence Pub. de Gest. Locale - 2023
DM 1 - 25/05/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 18 : Frais d'études	31 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	61 425,00
2041482 (204) : Bâtiments et installations	7 000,00	10222 (10) : FCTVA	-1 920,00
2051 (20) - 18 : Concessions et droits simil	5 000,00	10222 (10) : FCTVA	-139,00
21838 (21) - 18 : Autre matériel informatiq	15 000,00	10222 (10) : FCTVA	-49,00
		10222 (10) : FCTVA	-127,00
		10222 (10) : FCTVA	-320,00
		10222 (10) : FCTVA	-870,00
	58 000,00		58 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	61 425,00	7815 (78) : Rep.sur prov.pour risques et ch	2 505,00
611 (011) : Contrats de prestations de servi	-26 000,00	7815 (78) : Rep.sur prov.pour risques et ch	2 155,00
6815 (68) : Dot.aux prov. pour risques & ch	1 350,00	7815 (78) : Rep.sur prov.pour risques et ch	165,00
	36 775,00		4 825,00

Total Dépenses	94 775,00	Total Recettes	62 825,00

Il est rappelé que la section de fonctionnement du budget a été votée en suréquilibre. Ainsi, même si la décision modificative proposée présente un déséquilibre global de 31 950 €, l'équilibre général du budget n'est pas remis en cause.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 31 mai 2023
Le Président,

Pascal MORA
Maire de GELOS